



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E57681

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1966

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 07/11/2002
20 000

Raison sociale : MARTINENGI SAS

15, CHEMIN DES SABLIERES
25290 ORNANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON B410645626

Siret : 410 645 626 00012

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4303089-001

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1/242107

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1/242107

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/06/2022

Téléphone : 03 81 62 20 18

Portable : 06 07 76 79 72

Site Internet :

E-mail : info@martinengi.fr

Fax : 03 81 62 13 18

Responsabilité légale :

MARTINENGI SÉBASTIEN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE /
MARTINENGI SÉBASTIEN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	08/07/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	08/07/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.